

## Compte-rendu #7 – Séance du 2 février 2021

**Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles**

1. Question du député Pierre-Yves Lux (Ecolo) :

[« État de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'art thérapeutique »](#)

« **Les bienfaits de l'art sont connus depuis des millénaires.** [...] **Les travaux des neurosciences ont depuis lors confirmé ces bienfaits.** En témoigne un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 2019, construit sur la base de 900 articles scientifiques. Il répartit les formes d'art en cinq catégories : arts visuels, arts de la scène, culture – musées, festivals, etc. –, arts numériques et littérature. Pour chacune de ces catégories, les résultats démontrent des **impacts positifs de l'art sur la santé humaine** en apportant une aide psychologique, mais aussi physiologique, sociale et comportementale. Or, il apparaît que **cette piste médicale est largement sous-exploitée** alors que l'OMS préconise de développer l'accès, par exemple, à la musique lors d'opérations chirurgicales, à l'art dans les hôpitaux, etc.

Plus que jamais, les enjeux de la santé et ceux de la culture sont au cœur des préoccupations de nos sociétés. [...] Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un **état des lieux des initiatives et dispositifs qui existent au sein de vos compétences eu égard à l'art thérapeutique et à son développement ?** Je pense évidemment à vos compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche, ou encore à celles liées aux hôpitaux universitaires. »

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« **Il existe bien des recherches sur l'effet thérapeutique de l'art**, du rire, de toutes les interventions liées à des clowns auprès de jeunes patients et, plus particulièrement, de la musique comme vecteur sensoriel pour certaines pathologies comme la maladie d'Alzheimer et l'autisme. Les recherches sur l'effet thérapeutique de la musique sont le **fruit d'une collaboration entre diverses disciplines** telles que l'ingénierie, la composition médicale, la



musicologie et l'ethnomusicologie, la psychologie et la neurologie. **Elles ne sont donc pas étiquetées comme telles dans les cadastres de la recherche.** [...] Les résultats de ces recherches sont ensuite utilisés dans de nouvelles pratiques cliniques. »

Quant à l'enseignement supérieur, un bachelier de spécialisation en art-thérapie est organisé à la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogine.

*Réponse du député Pierre-Yves Lux :*

Au vu de la crise sanitaire actuelle et de la situation en matière de santé mentale pour les enfants et les jeunes, continuer à objectiver cette question et à soutenir les projets de recherche et d'enseignement qui y sont consacrés représenterait une opportunité intéressante.

2. Questions des députés Hervé Cornillie (MR) et Rodrigue Demeuse (Ecolo) :

[« Perte de subvention pour l'Association belge francophone de science politique \(ABSP\) »](#)

L'ABSP a fait savoir son mécontentement face à la décision de la FWB de ne plus lui accorder de subvention, l'octroi de celle-ci aux associations scientifiques (ou de diffusion des connaissances) étant entre autres lié à deux critères : avoir comme objectif majeur la communication sur le rôle des sciences et techniques dans le monde aujourd'hui et/ou l'attractivité sur l'attractivité des études en STEM, et que cela ne soit pas réservé à un public de spécialistes.

Au-delà de ce cas particulier, cette situation amène une série d'interrogations : **introduit-on par là une mise en concurrence, une forme de hiérarchie d'utilité sociale entre les disciplines scientifiques ? Sous-estime-t-on le rôle de la recherche en SHS ? Comment encourager l'engagement dans les filières STEM sans que cela ne se fasse au détriment des autres disciplines ?**

*Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :*

Sur un budget de 185 millions d'€ consacrés à la recherche, la FWB en réserve 6 au Fonds de la recherche en sciences humaines et 93 au F.R.S.-FNRS, dont « un bon tiers est attribué à des projets en SHS ». De ce fait, **l'arrêt de l'octroi d'une subvention de 15.000€ à une association particulière ne doit pas faire douter de l'intérêt que la FWB porte aux SHS.** En outre, la tenue de séminaires ou colloques – puisque ce sont de tels évènements qui sont concernés dans le cas de l'ABSP – peut être financée par d'autres moyens (allocations de fonctionnement, universités, FNRS...).

**« Il est exact que les projets liés aux STEM sont considérés comme une priorité,** conformément à la Déclaration de politique communautaire et précisément pour éviter le saupoudrage et concentrer les moyens sur des enjeux identifiés par le gouvernement. [...] Il ne s'agit donc pas de favoriser les recherches en sciences pures et dures au détriment des sciences humaines, mais simplement d'appliquer une priorité gouvernementale. »

*Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.*



Réponse des députés Hervé Cornillie et Rodrigue Demeuse :

La réponse de la Ministre a le mérite de clarifier la situation et les deux députés déclarent bien entendre qu'aucun désintérêt n'est porté aux SHS. De plus, pour H. Cornillie, « des pistes pour organiser l'événement sont à l'étude et il faut inviter l'ABSP à se tourner vers les filières structurelles existantes pour lesquelles des critères ont été définis ». R. Demeuse ajoute qu'il faut néanmoins « veiller à ce que les nouveaux critères n'excluent pas d'autres types de sciences, comme les sciences humaines qui restent fondamentales dans une société qui a besoin de valoriser le sens, l'analyse et la critique ».

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cb0b9>



[www.observatoire.frs-fnrs.be](http://www.observatoire.frs-fnrs.be)



[www.facebook.com/observatoireFNRS](https://www.facebook.com/observatoireFNRS)



<https://twitter.com/ObsFNRS>

*Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.*